

## **Le maintien à domicile des personnes âgées**

Quand on évoque le maintien à domicile de la personne âgée, on pense généralement à la coordination de tous les acteurs et services qui interviennent au domicile de la personne. Cependant on l'évoque peu dans sa globalité : l'environnement, le cadre de vie, le contact avec l'extérieur du domicile et l'équilibre social de la personne.

Madame Christiane VIENNE, députée régionale, a demandé au Ministre PREVOT ce qu'il comptait faire face à cette attente des personnes âgées qui se plaignent d'un maintien à domicile se limitant à un maintien au fauteuil.

« De quels moyens dispose-t-il afin d'investir dans un maintien à domicile qui tienne compte aussi bien de l'aspect médical que de l'intégration sociale et du bien-être psychologique de la personne âgée ? »

Telle est la question posée par la députée au Ministre.

Monsieur le Ministre PREVOT a répondu à la députée en rappelant que suite à la sixième réforme de l'Etat, la Région Wallonne était désormais compétente pour la politique complète relative à l'accueil des personnes âgées sur son territoire.

Il y voit là une formidable opportunité de redéfinir les priorités pour l'avenir des soins et de l'aide de demain en réalisant une vision cohérente et en articulant de manière étroite les anciennes et les nouvelles compétences.

Pour ce faire, Monsieur le Ministre va proposer, dès 2015, **une réflexion sur la multidisciplinarité des différents acteurs intervenant au domicile que ce soit en termes de soins ou d'aide.**

Et de relever qu'il existe, en Wallonie de nombreux services qui viennent en aide aux personnes âgées qui souhaitent rester le plus longtemps possible dans leur lieu de vie et notamment :

- Les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile qui ont pour mission principale d'aider et d'informer toute personne qui le souhaite sur les possibilités d'offres d'aide et de soins visant à lui permettre de rester au domicile ;
- Les services d'aide aux familles et aux aînés qui, au-delà de l'aide à la vie journalière, apportent un accompagnement social et un soutien à la personne et à sa famille ;
- La plate-forme « Bien vivre chez soi » (site internet lancé en 2012) qui informe sur les services et les aides existants pour pouvoir garder une autonomie maximale à son domicile. C'est cette plate-forme qui renvoie vers des services gratuits de conseils en matière d'aménagement de domicile ;
- Les communes et associations qui proposent des activités pour les personnes âgées telles que des excursions, des après-midi récréatives, des vacances adaptées,...
- Les services de bénévoles qui proposent des visites aux personnes âgées les plus isolées,
- Les services de transport à moindre coût ;
- Les projets du Protocole 3 financés par l'INAMI qui offrent une alternative de soins aux personnes âgées fragiles.

***Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Région Wallonne :***

[http://www.parlement-wallon.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id\\_doc=56853&type=28](http://www.parlement-wallon.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id_doc=56853&type=28)

(C. le Maire – Senoah)

